

Lundi 17 Juin 2019

Communiqué de l'UNISDA (Association nationale membre du CNCPH)

Suite à la conférence de presse du Président de la République du 25 avril dernier, le CNCPH a fait le choix d'élaborer une recommandation concernant l'interprétation LSF et l'a adoptée ce matin en plénière. Elle était présentée par la commission accessibilité.

Contribution sur l'accessibilité des interventions des autorités gouvernementales en langue des signes française (LSF)

A l'occasion de la conférence de presse du Président de la République du 25 avril dernier, une interprétation simultanée en langue des signes française était assurée et visible sur l'image diffusée par l'ensemble des chaînes de télévision qui retransmettaient les échanges entre le Président et la presse, ainsi que sur la diffusion digitale (site internet de la Présidence de la République et page Facebook).

Il s'agit d'une première pour un tel événement, ce dispositif ayant déjà été prévu pour les deux précédentes adresses du Président à la Nation. Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) se réjouit particulièrement de cette avancée qui confirme la prise en compte tant attendue de ce canal d'accessibilité pour les interventions présidentielles, en dehors des traditionnels messages de vœux à la Nation du 31 décembre. Elle vient utilement compléter les dispositifs encore insuffisants des chaînes de télévision pour permettre un accès en temps réel à l'information et à la vie démocratique de notre pays.

Cette évolution était attendue depuis que les services de la Présidence de la République avaient engagé en 2018 un appel d'offres pour la communication numérique de l'Élysée, cet appel d'offres prévoyant, pour tenir compte notamment du Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA), un lot dédié à l'interprétation en langue des signes française des interventions présidentielles, tandis qu'un autre lot concernait leur sous-titrage. En un an, cette procédure aura permis l'accessibilité de ... 3 interventions du Président, soit une infime part du volume réel des discours présidentiels.

Mais les publics concernés et les membres du CNCPH ont relevé et déploré que la taille réservée à l'interprétation dans l'image diffusée sur les chaînes était tellement petite, lui donnant l'air d'un confetti perdu au milieu de l'écran, qu'elle rendait le dispositif totalement inopérant puisque l'interprétation était de fait incompréhensible, quelle que soit la taille de l'écran utilisé (téléviseur, ordinateur, tablette ou smartphone).

Or, la charte du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dite de « qualité de l'interprétation en langue des signes française dans les programmes télévisés » signée le 15 janvier 2015 prévoit que « l'incrustation de l'interprète occupe idéalement 1/3 de l'image ».

Même s'il s'agit ici d'allocutions produites sous la responsabilité de la présidence de la République, elles impliquent le pool TV de permanence à l'Élysée et ont vocation à être justement diffusées par les chaînes de télévision.

Cette règle du 1/3 doit donc raisonnablement être reprise pour ces communications audiovisuelles.

Par ailleurs, l'absence d'intégration à l'image du sous-titrage simultané, celui-ci devant être assuré par les chaînes de télévision, n'était pas compensé sur les diffusions digitales, alors que celles-ci font justement l'objet d'une communication importante de la Présidence de la République. Il serait donc judicieux d'associer systématiquement l'interprétation LSF et le sous-titrage simultané dans le même dispositif pour éviter les ruptures d'accessibilité dans la chaîne de diffusion de ces communications publiques audiovisuelles.

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées relève par ailleurs qu'aucune communication audiovisuelle du Premier ministre, pourtant régulières, notamment sur les réseaux sociaux, ne fait l'objet d'un tel dispositif.

Il en est de même pour les communications des membres du Gouvernement. Bien que les séances de Questions au gouvernement retransmises sur La Chaîne Parlementaire soient sous-titrées et interprétées en langue des signes française depuis plus de 20 ans, les comptes-rendus du conseil des ministres ne font encore l'objet d'aucun dispositif d'accessibilité, ni à destination des journalistes présents, ni à l'attention des publics qui s'intéressent à ces rendez-vous.

Alors que le cadre du compte-rendu du conseil des ministres a été utilisé deux années de suite, en 2018 puis en 2019, pour mettre en avant l'engagement du gouvernement à l'occasion du *Duoday*, en faisant intervenir deux années de suite une personne sourde aux côtés du ou de la ministre porte-parole du gouvernement, aucune accessibilité n'était prévue.

Recommandations du CNCPH pour une bonne accessibilité des interventions des autorités gouvernementales :

- Imposer la règle du 1/3 de l'image pour l'interprétation en langue des signes française et l'inscrire dans le cahier des charges des allocutions présidentielles, en y associant le sous-titrage et en faisant référence aux deux chartes (LSF et sous-titrage) du conseil supérieur de l'audiovisuel ;

- Réunir les services de la Présidence de la République, le service d'information du gouvernement (SIG), le conseil supérieur de l'audiovisuel et les chaînes des pools, le conseil national consultatif des personnes handicapées pour définir la typologie des interventions présidentielles et gouvernementales faisant systématiquement l'objet d'un dispositif d'accessibilité dans la perspective de la prochaine conférence nationale du handicap ;
- Envisager l'accessibilité des interventions du Premier ministre et du ministre chargé du porte-parolat du Gouvernement, ainsi que des comptes-rendus du conseil des ministres.

